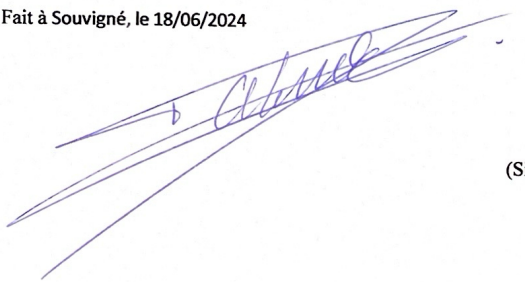
ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION DONNÉE À SON CONJOINT COMMUN EN BIENS SUR LES CONSÉQUENCES DES DETTES CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS

Je soussigné(e) M. Abma, Roger déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du code de commerce, avoir informé mon conjoint Mme Abma-Spruijt, Josephina, avec laquelle je me suis marié(e) sans contrat de mariage[1] ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à Souvigné, le 18/06/2024



(Signature de la personne immatriculée)

[1] La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.